

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,
SEANCE ORDINAIRE, DU JEUDI 28 MARS 2019 A 14H00**

Le 28 mars 2019 à 14h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bertrand Bottin, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, M. Laurent Poussard, Mme Virginie Renaud, Adjoint au Maire, M. Christian Meunier, Mme Françoise Brisset, Mme Christiane Devinante, M. Stéphane Simon, Mme Carole Liard, Mme Marie-France Bonnemains, M. Serge Tirel, M. Claude Rousselle, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Elisabeth Burnouf, Mme Nathalie Duchemin, Mme Florence Tylulki

Procurations : Mme Elisabeth Burnouf à M. Denis Chanteloup, Mme Nathalie Duchemin à Mme Virginie Renaud, Mme Florence Tylulki à Mme Françoise Brisset

Secrétaire de séance : M. Denis Chanteloup

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte de gestion du budget communal 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte de gestion 2018, après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare à l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - Approbation du compte administratif du budget communal 2018

Sous la présidence de Mme Christiane Devinante, conseillère municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Résultat reporté (Excédent) :	224 125,94 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	957 786,78 €
Recettes :	1 167 971,04 €

Résultat de clôture (Excédent) 434 310,20 €

Investissement

Résultat reporté (Excédent)	50 597,86 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	136 517,09 €
Recettes :	164 890,84 €
Restes à réaliser :	30 424,00 €

Résultat de clôture (Excédent) 48 547,61 €

Hors de la présence de M. Bertrand Bottin, Maire, le Conseil Municipal l'unanimité, à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser et en conséquence, approuve le compte administratif du budget communal 2018.

3 - Affectation des résultats 2018 au budget communal 2019

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget communal 2019 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 434 310,20 € au compte FR 002.

4 - Subvention d'équilibre au budget annexe du C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu l'augmentation des demandes d'aides sociales sur la commune en 2018, il est important d'anticiper des demandes d'aides pour l'année 2019 et qui impactent la section de fonctionnement du budget C.C.A.S. L'excédent de fonctionnement 2018 reporté au budget annexe 2019 étant de 233,29 €.

Conformément à l'article L.2224-2 du code des collectivités territoriales, le budget du C.C.A.S. doit solliciter du budget principal une subvention de fonctionnement de 1 600,00 € pour équilibrer sa section d'exploitation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2,

Le Conseil Municipal, l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, délibère pour :

- Accorder une subvention de fonctionnement de 1 600,00 € (mille six cent euros) du budget principal, nature 657362 (subvention de fonctionnement aux organismes publics - établissements et services rattachés – C.C.A.S.), au profit du budget annexe du C.C.A.S. nature 7474 (subventions communes),
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Autorise le Maire à solliciter les autres subventions susceptibles d'être accordées.

5 - Taxes directes locales 2019

Le Conseil Municipal vote l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, la reconduction des taux de 2018 pour 2019 soit :

- Taxe d'habitation 4,93 %
- Taxe foncière (bâti) 17,59 %
- Taxe foncière (non bâti) 23,83 %.

Le Conseil Municipal, relève donc que le produit fiscal attendu (221 902 €) des trois taxes directes locales est égal au produit fiscal assuré.

6 – Travaux d'aménagement du boulevard DEVEAUD : autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) – Avenant n°1

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet d'aménagement du boulevard Deveaud,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

Décide:

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'aménagement du boulevard Deveaud ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 1 410 672 € TTC

CP 2018 : 0 €

CP 2019 : 600 000 €

CP 2020 : 810 672 €

Financement du projet :

Subvention DETR : 136 105 €

Autofinancement 2018 : 80 000 €

Autofinancement 2019 : 80 000 €

Autofinancement 2020 : 80 000 €

Subvention produits des amendes de police : 12 190 €

Subvention Fonds d'Investissement Rural (FIR) : 100 000 €

Subvention Région contrat de territoire 4^{ème} génération : 370 293 €

Fonds de concours Communauté d'Agglomération du Cotentin : 150 000 €

Remboursement FCTVA : 231 406 €

Prêt : 170 678 €

Une attribution de compensation sera versée annuellement par la communauté d'agglomération du Cotentin dans le cadre du transfert de compétence VOIRIE aux communes.

La somme de 80 000 € sera imputée dans un premier temps à financer en partie le projet puis remboursera le prêt dans un second temps.

Enfin, à l'issue du prêt, cette somme sera affectée à de nouveaux projets d'investissements de voirie.

- que cette autorisation de programme sera ajustée ou révisée sur délibération expresse du conseil municipal et que les crédits de paiement non réalisés seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant, dans la limite de la durée de l'autorisation de programme,

- que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2018, 2019 et 2020 sous l'opération d'équipement n°79.

7 - Vote du budget primitif communal 2019

Le Conseil Municipal délibère sur le budget primitif 2019 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de :

- 2 003 915,00 Euros en section de fonctionnement
- 751 708,00 Euros en section d'investissement

Fonctionnement recettes :

002	Excédent antérieur reporté Fonc	434 310,20 €
013	Atténuations de charges	7 593,00 €
70	Produits des services	203 636,00 €
73	Impôts et taxes	1 117 322,00 €
74	Dotations et participations	179 503,00 €
75	Autres produits gestion courante	58 000,00 €
77	Produits exceptionnels	3 550,80 €
Total RECETTES		2 003 915,00 €

Fonctionnement dépenses :

011	Charges à caractère général	717 810,00 €
012	Charges de personnel	485 814,00 €
014	Atténuations de produits	108 169,00 €
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €
023	Virem. à section investissement	381 871,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	18 573,00 €
65	Autres charges gestion courante	117 105,00 €
66	Charges financières	2 544,00 €
67	Charges exceptionnelles	152 029,00 €
Total DEPENSES		2 003 915,00 €

Investissement recettes :

001	Solde exécution invest. reporté	78 971,61 €
021	Virem. de section fonctionnement	381 871,00 €
024	Produits des cessions	501,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	18 573,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	18 871,00 €
13	Subventions d'investissement	250 921,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 999,39 €
Total RECETTES		751 708,00 €

Investissement dépenses :

020	Dépense imprévues d'invest.	1 000,00 €
040	Opération d'ordre entre section	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	26 511,00 €
20	Immobilisations incorporelles	13 424,00 €
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	666 409,00 €
23	Immobilisations en cours	29 324,00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	40,00 €
Total DEPENSES		751 708,00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 de la commune l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

8 - Approbation du compte de gestion du budget camping 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9 - Approbation du compte administratif du budget camping 2018

Sous la présidence de Mme Christiane Devinante, conseillère municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif du camping 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Résultat reporté (Excédent) :	160 894,15 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	409 887,63 €
Recettes :	428 947,99 €
Résultat de clôture (Excédent)	179 954,51 €

Investissement :

Résultat reporté (Excédent) :	11 515,33 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	29 157,67 €
Recettes :	48 448,71 €
Restes à réaliser	165 388,00 €
Résultat de clôture (Déficit)	- 134 581,63 €

Hors de la présence de M. Bertrand Bottin, Maire, le Conseil Municipal l'unanimité, à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser et en conséquence, approuve le compte administratif du budget camping 2018.

10 - Affectation des résultats 2018 au budget camping 2019

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget camping 2019 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 45 372,88 € à l'article FR 002
- Affectation de 134 581,63 à l'article IR 1068

11 - Vote du budget primitif camping 2019

Le Conseil Municipal délibère sur le budget primitif 2019 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de :

- 401 834,00 Euros en section de fonctionnement
- 310 272,00 Euros en section d'investissement

Fonctionnement recettes :

002	Excédent antérieur reporté Fonc	45 372,88 €
013	Atténuations de charges	24 736,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	472,00 €
70	Ventes prod fab, prest serv, march.	327 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,12 €
77	Produits exceptionnels	3 753,00 €
Total RECETTES		401 834,00 €

Fonctionnement dépenses :

011	Charges à caractère général	213 889,00 €
012	Charges pers. et frais assimilés	131 998,00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	2 000,00 €
023	Virement à la section invest.	34 112,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	6 693,00 €
65	Autres charges gestion courante	5 097,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 045,00 €
Total DEPENSES		401 834,00 €

Investissement recettes :

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	30 806,37 €
021	Virement de la section de fonct.	34 112,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	6 693,00 €
041	Opérations patrimoniales	26 000,00 €
10	Dotations fonds divers Réserves	134 581,63 €
13	Subvention d'investissement	78 079,00 €
Total RECETTES		310 272,00 €

Investissement dépenses :

020	Dépenses imprévues	00,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	472,00 €
041	Opérations patrimoniales	26 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	16 100,00 €
21	Immobilisations corporelles	13 700,00 €
23	Immobilisations en cours	254 000,00 €
Total DEPENSES		310 272,00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 du camping à l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

12 - Approbation du compte de gestion du budget gîtes 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare à l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13 - Approbation du compte administratif du budget gîtes 2018

Sous la présidence de Mme Christiane Devinante, conseillère municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif des gîtes 2018 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Résultat reporté	62 763,81 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	168 197,63 €
Recettes :	185 868,74 €
Résultat de clôture (Excédent)	80 434,92 €

Investissement

Résultat reporté (Excédent)	29 319,37 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses :	203 269,33 €
Recettes :	177 240,79 €
Restes à réaliser (Excédent)	435,00 €
Résultat de clôture (Excédent)	3 725,83 €

Hors de la présence de M. Bertrand Bottin, Maire, le Conseil Municipal l'unanimité, à 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser et en conséquence, approuve le compte administratif du budget gîtes 2018.

14 - Affectation des résultats 2018 au budget gîtes 2019

Le Conseil Municipal délibère et décide l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante au budget gîtes 2019 :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 80 434,92 € au compte FR 002.

15 - Vote du budget primitif gites 2019

Le Conseil Municipal délibère sur le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 218 737,00 Euros en section de fonctionnement
- 259 430,00 Euros en section d'investissement

Fonctionnement recettes :

001	Excédent antérieur reporté	80 434,92 €
042	Opérations d'ordre entre section	3 915,00 €
70	Ventes prod fab, prest serv, march.	6 200,00 €
75	Autres produits gestion courante	125 000,00 €
76	Produits financiers	2 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 187,08 €
Total RECETTES		218 737,00 €

Fonctionnement dépenses :

011	Charges à caractère général	102 230,00 €
012	Charges pers. et frais assimilés	42 558,00 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €
023	Virement à sect° invest.	25 570,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	4 068,00 €
65	Autres charges gestion courante	4 227,00 €
66	Charges financières	2 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	36 084,00 €
Total DEPENSES		218 737,00 €

Investissement recettes :

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	3 290,83 €
021	Virement de la sect° fonct.	25 570,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	4 068,00 €
13	Subventions d'investissement	10 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	216 001,17 €
Total RECETTES		259 430,00 €

Investissement dépenses :

020	Dépenses imprévues	2 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	3 915,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	241 065,00 €
23	Immobilisations en cours	12 450,00 €
Total DEPENSES		259 430,00 €

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 à l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

16 - Adhésion au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social sur le fichier partagé du départemental de la Manche

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité pour la commune d'adhérer au fichier partagé départemental de la demande de logement locatif social. L'objectif étant de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution.

L'adhésion au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet à la collectivité d'une part, d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement (accès à l'ensemble des demandes du département pour les communes réservataires, et accès aux demandes ayant identifié la commune pour les autres), et d'autre part, de proposer à ses administrés un service de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement.

Aussi, cette adhésion est à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- De devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social ;
- D'utiliser pour ce faire le fichier partagé départemental de la demande de logement locatif social géré par Manche Habitat ;
- Et de charger Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

La séance est levée à 16 h 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.